A Monsieur le Baron Desgenettes : hommage de l'aut

16

DISCOURS

PRONONCÉ

AUX OBSÈQUES

DE M. MOREAU DE SAINT-MÉRY,

LE 30 JANVIER 1819,

PAR M. FOURNIER-PESCAY,

Docteur en Médecine, Secrétaire du Conseil de Santé militaire.

MESSIEURS,

Celui que nos pleurs et nos regrets les plus tendres accompagnent dans ce dernier asile, fut un homme de bien. La mort d'un pareil homme est toujours une calamité publique. Aussi la vive douleur que ressentent les amis nombreux et inconsolables de Moreau de Saint-Méry n'est qu'une portion de la douleur universelle. La patrie, au service de laquelle il se consacra tout entier; l'humanité dont il fut l'apôtre, l'amitié dont il était le modèle, sont en deuil.

Si j'avais à parler d'un citoyen qui eût pratiqué toutes les vertus dans une vie obscure, il me faudrait faire une énumération dont je suis dispensé en prononçant le nom célèbre de Moreau de Saint-Méry. Ce nom, qui se rattache aux plus grands événemens, aux plus beaux souvenirs, est depuis long-temps classique dans les annales de la philantrophie.

La carrière de celui dont la perte fait couler aujourd'hui autant de larmes, excède à peine soixante-neuf ans; mais elle a été longue, Messieurs, elle a été immense, parce qu'elle fut remplie par l'exercice de toutes les vertus... peut-être aussi, parce qu'elle fut parcourue au milieu des plus cruelles adversités.

Ah! s'il n'avait fallu, pour arrêter la faux de la mort, que les qualités les plus rares du cœur, les dons les plus aimables de l'esprit, le savoir le plus étendu, le plus varié, nous ne serions point ici, Messieurs ; mais la mort est inflexible. Hélas! la condition de l'homme sensible est de passer une partie de sa vie à déplorer la mort de ses proches et de ses amis, tandis qu'il consacre l'autre à se préparer à les quitter...

Médéric-Louis-Élie Moreau de Saint-Méry était né le 13 janvier 1750, au Fort royal de la

Martinique. Sa famille, l'une des plus distinguées de l'île, y occupait, depuis plusieurs générations, les premiers emplois de la magistrature. Cette famille remontait à la fondation de nos colonies dans l'Archipel américain. Moreau de Saint-Méry était au berceau lorsqu'il perdit son père. Sa mère, qui le chérissait, le retint auprès d'elle. Elle l'habitua à la pratique des vertus sociales; mais, dans un pays dépourvu d'institutions littéraires, elle ne put cultiver l'esprit naturellement pénétrant de son fils. Il était parvenu à l'âge de dix-neuf ans, lorsqu'il éprouva le besoin d'acquérir les connaissances qu'il devait posséder pour succéder à son grand-père dans la charge de sénéchal de la Martinique. Ce fut à cet âge que Moreau vint en France. Il se rendit à Paris, où il avait des parens riches, et qui occupaient d'importans emplois, soit dans la magistrature, soit dans l'armée. Il commença ses études latines sans le secours d'aucun guide; il s'inscrivit en même temps aux écoles de droit; il suivit le cours de géométrie de Lalande et de Messier, et profita, avec perspicacité, de leurs leçons. Ses progrès furent si prompts que, quatorze mois après son arrivée à Paris, il soutint, en langue latine, sa thèse de bachelier en droit. C'est une chose fort remarquable qu'ayant

étudié le latin si tard et si rapidement, il l'ait su parfaitement toute sa vie, et le parlât avec une rare facilité. Son esprit s'était orné des plus beaux passages de Virgile, d'Horace, d'Ovide, de Lucrèce, de Juvénal, de Cicéron, de Tacite. Il citait souvent des tirades entières de ces écrivains. Sa mémoire était prodigieuse; il avait retenu les principaux axiomes du droit romain, et les rapportait dans la langue originale avec fidélité.

Devenu avocat au parlement de Paris, Moreau, qui était entré, dès son arrivée en France, dans la Gendarmerie de la garde du Roi, quitta l'état militaire pour retourner dans son pays natal. Il y trouva sa fortune fort diminuée par des revers inattendus. Dès-lors, il résolût de la rétablir en exerçant la profession d'avocat. Ce fut au Cap-Français qu'il alla se fixer. Cette ville, la plus riche et la plus considérable des Antilles, était le théâtre qui convenait aux grands talens que notre jeune orateur allait bientôt faire éclater, mais dont il n'avait encore que la conscience. Son premier plaidoyer fit une telle sensation dans le barreau et dans le public, que Moreau prit rang parmi les avocats les plus renommés et les plus employés de la colonie. Ami de l'humanité et de la justice, il recevait

avec reconnaissance les causes où il pouvait servir l'une et défendre l'autre. Il en trouva de fréquentes et de glorieuses occasions. Il honora la profession d'avocat par un savoir étendu, un esprit brillant et rempli de sagacité, un désintéressement, une générosité sans exemple, et la plus noble indépendance.

Je ne puis, Messieurs, résister au besoin de vous rapporter un trait qui peint le caractère et le courage de notre vénérable ami. Moreau plaidait pour une cliente qui avait été horriblement calomniée; il avait à prouver un *alibi* qui la justifiait; mais il fallait dire au public que sa cliente avait passé le temps contesté chez un des conseillers de la cour. Le président du conseil supérieur, par un orgueil, ou plutôt par une morgue bien misérable, manda l'avocat dans son cabinet, immédiatement avant l'audience, et il osa lui défendre de faire mention d'un de *Messieurs* dans son plaidoyer. Il accompagna cette injonction de menaces fort redoutables pour un avocat qui se trouve à deux mille lieues du chancelier de France. Dès que la cause fut appelée, Moreau prit pour exorde de son plaidoyer la défense qui venait de lui être faite par monsieur le président, et raconta à la cour la conversation étrange qu'il venait

d'avoir avec ce magistrat; ensuite l'orateur présenta le moyen péremptoire qu'il avait à faire valoir. Il en obtint le succès qu'il attendait. Mille traits semblables honorent la vie de celui que nous pleurons.

Après avoir brillé, pendant sept à huit années, dans le barreau, comme avocat, il monta sur les fleurs de lis en qualité de conseiller au Conseil supérieur de Saint-Domingue. C'est dans les loisirs que lui laissait sa nouvelle fonction, qu'il acheva de recueillir d'immenses matériaux sur les lois, sur la description et sur l'histoire de Saint-Domingue, et de nos colonies des Antilles. Il avait commencé ce travail dès sa jeunesse. C'est d'après ces matériaux qu'il a composé les ouvrages aussi importans que curieux, qu'il nous a laissés sur ces divers sujets. Plusieurs de ces ouvrages sont imprimés ; d'autres, non moins intéressans, sont encore manuscrits (1).

Le Gouvernement, qui appréciait toute l'utilité des travaux auxquels Moreau se livrait,

(1) Je ne crois point devoir donner ici les titres des ouvrages divers de Moreau de Saint-Méry; ils se trouvent dans un article que j'ai fait insérer dans la *Biographie des hommes vivans*, publiée par M. Michaud, tome 4e.

s'était plu à faciliter ses recherches, en lui ouvrant tous les greffes, tous les dépôts, toutes les archives de la colonie, et ceux de France qui y avaient rapport. Afin de compléter son travail, il explora Saint-Domingue dans toutes ses parties.

C'est pendant une de ces excursions qu'il retrouva, dans une église de Santo-Domingo, le tombeau de Christophe Colomb, dont les habitans du pays ignoraient l'existence. Ce monument fut restauré par les soins de Moreau de Saint-Méry.

Appelé à Paris, par la cour, pour achever et y publier ses ouvrages sur les lois des colonies, Moreau devint témoin et acteur dans la révolution qui éclata en 1789. Il avait été nommé électeur par la ville de Paris; ses concitoyens de la Martinique l'élurent député à l'Assemblée nationale constituante. Au mois de juillet, les électeurs de Paris, réunis à l'hôtel-de-ville, choisirent Moreau pour président. On sait avec quelle sagesse, avec quelle humanité il remplit cette fonction si délicate, si importante, et dans laquelle il courut de si grands dangers. Il a laissé, dans cette place, des souvenirs qui seront recueillis par l'histoire. Ami sincère de la liberté, il fut un adversaire redoutable de l'a-

narchie. Aussi, à peine l'Assemblée constituante eut-elle cessé ses fonctions, que Moreau, appelé à faire partie du conseil judiciaire établi près du Ministère de la justice, fut désigné aux poignards des assassins par ceux qui organisaient le désordre en France. Il fut attaqué par une troupe de furieux et blessé dangereusement. Obligé de quitter Paris, il se retira, avec sa famille, dans la petite ville de Forges, en Normandie. Il n'y jouit pas long-temps de la tranquillité; son nom était trop connu. Il y fut arrêté avec le vertueux duc de la Rochefoucauld, et ne dut sa mise en liberté qu'à un hasard heureux. Il se retira au Hâvre, mais il y fut encore poursuivi, et il fallut fuir de nouveau; les États-Unis d'Amérique lui offrirent un asile contre les persécutions qu'il éprouvait dans sa patrie. Cependant sa fortune était anéantie; la guerre civile qui s'était allumée à Saint-Domingue le privait de toutes ses ressources. Son courage ne l'abandonna pas, et pour faire subsister sa femme et ses deux enfans, ce magistrat que le Roi, peu de temps auparavant, avait désigné pour l'intendance d'une colonie, fut réduit à devenir le commis d'un marchand de New-Yorck. Il supporta son infortune avec résignation; il en fallait pour servir sous l'homme

insensible avec lequel il se trouvait engagé. Mais, ainsi qu'il le répétait souvent, il fallait donner du pain à sa famille. Plus tard, s'étant procuré quelques ressources, il alla s'établir à Philadelphie, où il ouvrit un magasin de librairie et de papeterie. Il y joignit bientôt une imprimerie. Ces nouvelles branches d'industrie améliorèrent le sort de Moreau et de sa famille, et le mirent à même de satisfaire au besoin le plus cher de son cœur, la bienfaisance. Combien de compatriotes plus malheureux que lui en reçurent des secours de tous les genres !

Enfin l'ordre s'étant rétabli dans la patrie, Moreau de Saint-Méry revint à Paris, où l'amiral Bruix, son ami, alors Ministre de la Marine et des colonies, le nomma historiographe de ce département. Lors de l'établissement du consulat, il fut nommé conseiller d'État. Peu de temps après on l'envoya en Italie, en qualité de Ministre de France près l'infant duc de Parme. A la mort de ce prince, Moreau fut nommé administrateur général de ses États. Il apporta, dans l'exercice de l'autorité immense qui lui était déléguée, cette modération si précieuse dans un homme en place, et qui réglait toutes les actions de Moreau de Saint-Méry. Il usa du pouvoir sans faste, sans orgueil; l'autorité, dans ses mains, n'était

point une arme redoutable à ceux qui lui étaient soumis; il s'en servait pour faire fleurir les lois, et pour assurer le bonheur de tous les citoyens. Et quoiqu'il y ait près de treize ans qu'il ait quitté les Etats de Parme et de Plaisance, son nom est encore un objet de vénération dans ces contrées. Un autre aurait pu faire de légitimes économies sur le traitement considérable qui lui était alloué; Moreau de Saint-Méry donnait tout son superflu aux pauvres et aux indigens. Aussi, lorsque, par suite d'une basse intrigue, il fut rappelé à Paris, et privé de son traitement de conseiller d'État, il se trouva réduit à vendre son argenterie pour subsister. On se souvient de ce mot remarquable qu'il dit au chef de l'État : « Je ne vous demande pas de récompenser » ma probité, je demande seulement qu'elle » soit tolérée : ne craignez rien, ma maladie » n'est pas contagieuse. »

Pendant six ans, Moreau de Saint-Méry vécut de sacrifices de tout genre, et dans un état voisin de l'indigence : en 1812, il obtint une faible pension qui suffisait à peine à ses besoins et à ceux de sa vertueuse et tendre épouse, dont les soins pieux adoucissaient son infortune et les infirmités qui lui étaient survenues avant la vieillesse, et qui étaient le résultat des im-

menses travaux auxquels il s'était livré, avec une continuelle activité, pendant sa carrière publique.

Sa mauvaise fortune, les injustices dont il avait été victime, n'avaient point altéré la sérénité de son âme. La philosophie, qu'il cultivait avec délices, le consolait dans ses revers, et lui donnait une résignation exemplaire. Il était membre de presque toutes les Sociétés littéraires de Paris, et de plusieurs compagnies agronomiques et scientifiques. Il avait été l'un des fondateurs de la société qui s'est établie pour l'instruction élémentaire. Il assistait, avec ponctualité, à toutes les séances des différentes associations auxquelles il appartenait. Le plaisir qu'il éprouvait dans ces réunions pouvait seul le déterminer à sortir de sa retraite, dans laquelle il consacrait dix à douze heures par jour aux travaux historiques dont il avait rassemblé les matériaux, pendant ses voyages et dans les diverses fonctions publiques qu'il avait remplies. Depuis long-temps il n'allait presque plus chez ses amis, à moins que ce ne fût pour leur rendre service : il retrouvait alors toute son activité; mais ses amis le visitaient souvent. Sa maison était comme un temple, et chaque jour sa demeure était embellie par l'espèce de culte qu'il

y recevait de ceux qui l'aimaient. Ils étaient nombreux; il avait des amis dans tous les rangs de la société. Des grands, des savans, des gens de lettres, des artistes, des artisans, chacun s'honorait de l'estime et de l'amitié de Moreau de Saint-Méry : ils honorent aujourd'hui ses funérailles. Peu d'hommes eurent autant d'amis que lui ; il est consolant de le dire, il eut rarement à s'en plaindre, et il a eu souvent à s'en louer.

Ne pouvant [redacted] rien prélever sur sa modique pension, malgré la modération de ses goûts, malgré l'économie sévère avec laquelle sa digne épouse administrait son petit revenu, il n'avait pu acquitter les dettes qu'il avait été forcé de contracter pendant les terribles années qu'il avait passées sans traitement; ces dettes faisaient son désespoir. Le Roi, qui avait autrefois connu Moreau de Saint-Méry, qui l'avait honoré de bontés particulières, et qui savait avec quel zèle il avait servi l'infortuné Louis XVI, le Roi (1),

(1) Qu'il me soit permis, à ma reconnaissance et à mon respect, de placer [redacted] après ce nom auguste le nom respectable de M. le duc de Lachâtre, fidèle et digne ami de Moreau ; il fut toujours son avocat, son protecteur auprès de S. M.

informé de la détresse dans laquelle Moreau était plongé, vint à son secours, en 1816; il daigna lui envoyer 15,000 francs qui éteignirent ses dettes, et répandirent quelque aisance dans sa maison. Quel consolant espoir le caractère munificent de S. M. ne donne-t-il pas aux amis de celui que nous regrettons! Avec lui finit sa pension; et sa femme, qui touche aux portes de la vieillesse, serait réduite à la plus affreuse indigence, si la généreuse bonté du Roi ne devenait pour elle une providence nouvelle.

Depuis plusieurs années les forces physiques de Moreau diminuaient incessamment, à la suite d'une attaque d'apoplexie légère et d'un accès de goutte dans l'abdomen. Il avait éprouvé, l'année dernière, une faiblesse dans les muscles des lombes; depuis lors il était dans l'obligation d'uriner fréquemment, sur-tout dans la matinée; souvent il fallait qu'il obéît huit ou dix fois, avant midi, à cette sorte d'incontinence. Au surplus, sa santé n'en éprouvait aucune altération. Le 26 de ce mois, obligé de sortir de bon matin, contre son usage, pour rendre un service important, il sentit bientôt le besoin d'uriner. Il eut l'imprudence de se rendre maître de ce besoin, et se retint pendant près de deux heures. Rentré chez lui, il essaya vainement de

se satisfaire. La sécrétion de l'urine était supprimée ; une violente inflammation de la vessie et des reins se manifesta. Tous les secours de l'art, les soins les plus tendres, les plus multipliés, furent prodigués, mais vainement; la maladie fit des progrès aussi rapides que destructeurs. En moins de quarante heures, Moreau de Saint-Méry avait cessé de vivre.

Ainsi finit le vénérable ami dont nous allons nous séparer pour toujours... Qu'elle est grande la perte que fait la société! Combien peu d'hommes sont comparables à Moreau de Saint-Méry! La postérité verra en lui un orateur éloquent, un jurisconsulte savant, un avocat désintéressé, un magistrat intègre et rempli d'humanité, un administrateur éclairé, dévoré de l'amour du bien public; un littérateur remarquable par la finesse et la fécondité de son esprit, par l'étendue et par la variété de ses connaissances, par l'élégance et par la clarté de son style. Mais il fut plus que tout cela, Messieurs, il fut fidèle et tendre pour ses amis; il fut indulgent pour leurs erreurs ou pour leurs faiblesses; il fut obligeant et désintéressé avec tout le monde; il avait l'amour de ses semblables; il servait les malheureux avec zèle. Charitable pour les indigens, il en était le refuge et la consolation.

Sa devise était qu'il est toujours l'heure de faire le bien. Il faisait graver cette sentence si simple et si touchante sur toutes ses montres. Rigide observateur de tous les devoirs sociaux, de toutes les bienséances, il n'était sévère que pour lui seul; et la modération de son caractère faisait chérir à tous ceux qui le connaissaient, les vertus dont la pratique lui était familière. Combien il fut aimable et bon!! O Moreau, digne Moreau, pourquoi nous as-tu quittés sitôt! Qui te remplacera dans les exemples que tu donnais de toutes les vertus publiques et privées, aux jeunes gens, aux hommes faits, aux vieillards!.... La terre orgueilleuse va te cacher dans ses entrailles.... elle va te dévorer.... Ah! si ma voix, si les gémissemens de mon cœur peuvent encore arriver jusqu'à toi, ô Moreau! ô mon second père! reçois mes adieux douloureux. J'ai dû te les épargner, lorsque tu respirais encore; j'ai dû te dérober l'approche sinistre de la mort.... Maintenant te voilà dans l'Éternité.... Si tu m'entends, ô mon père! je te dis adieu, adieu pour la dernière fois!....

Imprimerie de Madame HUZARD (née VALLAT LA CHAPELLE).